

# Politique handicap



RESSOURCES ET CARRIÈRES

---

01 48 78 82 20  
25 boulevard des italiens, 75002 Paris  
[contact@ressourcesetcARRIERES.com](mailto:contact@ressourcesetcARRIERES.com)

Siret 413 971 672 00048 – RCS Paris  
APE 7022Z – TVA FR69413971672  
Sarl au capital de 18000 euros

---

Ressources et Carrières est enregistré sous le numéro 11753816975 auprès  
de la Préfecture d'Ile-de-France.

Ce numéro d'enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.  
Politique\_handicap\_RC-V1.3\_21.04.28

# Le cadre législatif

La loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 (loi N° 2005-102, JO N° 36 du 12 février 2005 page 23-53), dite loi handicap, est une loi française promulguée sous le gouvernement Raffarin.

Elle traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique de l'insertion des personnes handicapées et permet ainsi que « Toute personne handicapée ait droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale » .

Cette orientation politique implique notamment :

- l'accessibilité généralisée pour tous les domaines de la vie sociale (éducation/ formation, emploi, cadre bâti, transports),
- le droit à compensation des conséquences du handicap.

La loi du 11 février 2005 définit le handicap dans toute sa diversité, à savoir :

« toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

## Notre engagement en faveur de la formation et de l'accompagnement des personnes en situation de handicap

Conformément à nos valeurs professionnelles promouvant la diversité professionnelle et l'intégration dans l'emploi pour tous, nous déployons depuis 2012 une offre d'intervention sur le champ du handicap et de la diversité, s'adressant autant aux employeurs qu'à leurs collaborateurs (salariés du privé ou agents publics titularisés ou contractuels), qu'aux demandeurs d'emploi.

L'accompagnement spécifique des personnes en situation de handicap ou confrontés à des problèmes de santé fait partie intégrante de notre ADN et de notre mission d'entreprise.

En tant qu'organisme de formation et centre de bilans de compétences, nous nous devons de pouvoir renseigner, accueillir accompagner et former des stagiaires en situation de handicap, et de donner à tous les mêmes chances d'accéder à la formation.

Afin que les personnes accompagnées dans nos locaux et bénéficiaires de nos formations et bilans de compétences se sentent accueillies avec la plus grande bienveillance et convivialité, Ressources et Carrières a sensibilisé / a monté en compétences tout son personnel sur le sujet du handicap, et formé ses consultants sur les acteurs, les dispositifs et les formes de handicap.

# Procédures mises en place

Par ailleurs le cabinet a mis en place une procédure, d'ordre organisationnel et pédagogique, pour permettre à un maximum de personnes en situation de handicap de bénéficier de ses formations et bilans de compétences, avec toutes les compensations envisageables.

Elle se déroule de la façon suivante :

- Le responsable de formation identifie le projet de formation ou d'accompagnement (de type bilan de compétences ou coaching) et questionne le stagiaire sur d'éventuels problématiques de santé ou de handicap, pouvant impacter le projet de formation, par le biais d'un questionnaire (lors du premier contact avec le cabinet pour le bilan de compétences ainsi que pour les actions de formation), complété le cas échéant par un entretien.

- Le référent handicap contacte le futur stagiaire et échange avec lui afin d'identifier les besoins spécifiques et adaptations nécessaires en fonction de sa situation de santé (à titre d'exemples : traducteur LSF, masques inclusifs pour des personnes sourdes ou malentendantes, fauteuil ergonomique...). Il fait également préciser si des dispositifs et adaptations ont déjà été mis en œuvre par le stagiaire.

-Le cas échéant, si des moyens et dispositifs sont à mettre en œuvre, le cabinet peut mobiliser différents acteurs pertinents pour solliciter des conseils sur la mise en place de ces compensations (médecin du travail, employeur, Cap Emploi, ergonomiste...).

Pour une formation en inter-entreprise :

- Le référent handicap du cabinet vérifie si le moyen de compensation est applicable, ainsi que la disponibilité d'éventuels équipements nécessaires, en collaboration avec le référent de parcours et le formateur.

- Selon le besoin identifié, un collaborateur de Ressources et Carrières peut être désigné et sollicité sur demande en tant que contact privilégié, pour un accompagnement spécifique : accueil spécifique, réponse à des demandes particulières, facilitation de ses déplacements dans notre centre de formation ...

Pour une formation en intra-entreprise :

- Le référent handicap vérifie que le matériel adéquat est disponible et/ou précise le matériel à prévoir auprès de l'entreprise d'accueil, et/ ou les moyens humains, en collaboration avec le référent de parcours et le formateur.

Que ce soit pour une formation inter-entreprise ou intra-entreprise, il tient informé le client des adaptations possibles.

Nous adaptons, sous réserve de délais compatibles et selon la faisabilité de la demande, les supports de cours et l'organisation de la salle et mettons à disposition d'éventuels équipements (par exemple, fauteuil ergonomique, masques transparents, mobilisation d'un traducteur LSF ...) pour une inclusion optimale de la personne.

## Référent handicap Ressources et Carrières

### Contact référent handicap Ressource et Carrières

**Alexis Meunier**, consultant-formateur, chargé de mission handicap :

**Par mail** : [contact@ressourcesetcarrieres.com](mailto:contact@ressourcesetcarrieres.com)/ objet : « question au référent handicap »

**Par téléphone** : 01 48 78 82 20

### Mission du référent handicap

Participer à l'animation et à la mise en œuvre de la politique d'accueil et d'intégration des personnes en situation de handicap en formation ou bénéficiant d'une prestation de bilan de compétences ou de coaching, définie par la direction.

Le référent handicap est également une personne ressource sur le handicap pour la direction, l'équipe pédagogique, l'ensemble des personnes et des publics accueillis.

# Accessibilité handicap et accompagnement

En Île-de-France : Ressources et Carrières, 25 Bd des Italiens Paris 2

## Accès au bâtiment :

Le cabinet est situé dans un vieil immeuble parisien où il n'y a pas forcément d'accessibilité pour tout type de handicap. Les personnes à mobilité réduite ont la possibilité de prendre un ascenseur pour accéder aux locaux du 1er étage, mais dont la taille est insuffisante pour permettre à une personne en fauteuil roulant d'y avoir accès. Dans ce cas, Ressources et Carrières a la possibilité de louer une salle située en Rez-de-Chaussée et accessible en fauteuil roulant\*.

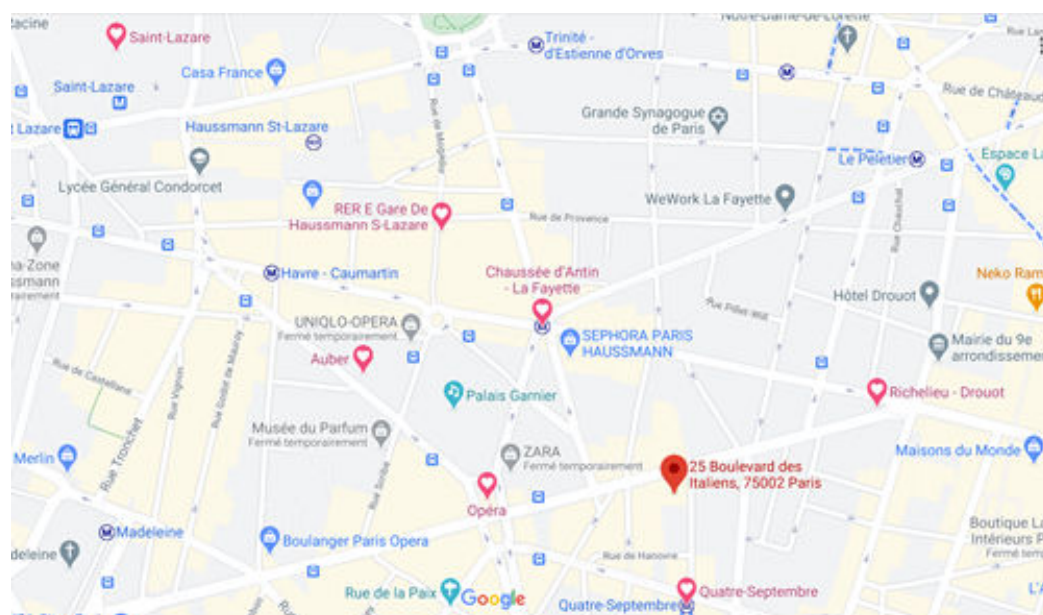
Par ailleurs un plan des locaux est affiché avec les précisions concernant les sorties de secours, extincteurs, etc...

\* Salle Formaterra, 167 rue du Chevaleret, 75003 Paris (Salle catégorie 5 Type L)

Cependant, le cabinet a fait la demande d'un accord de dérogation pour recevoir du public même si l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite n'est pas optimale, et cette dérogation a été acceptée.

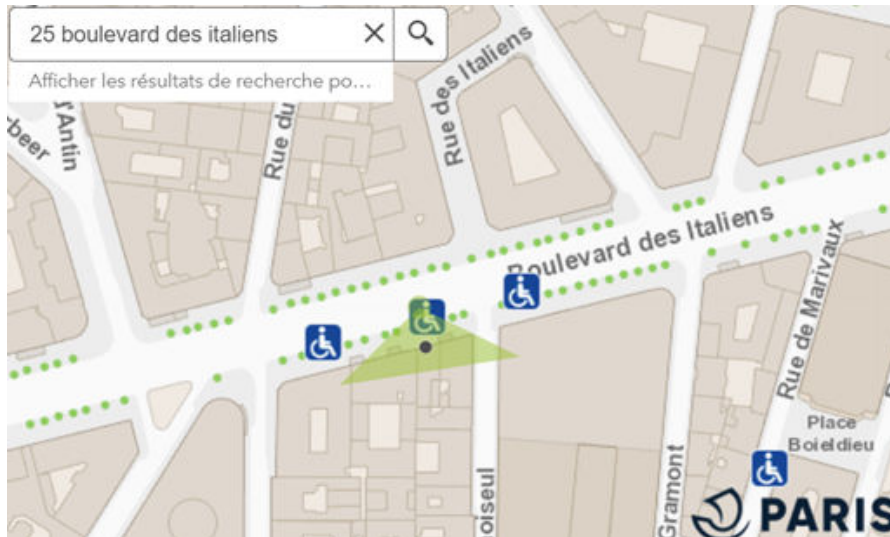
## Accès en transports en commun :

- RER A Auber (sortie rue Auber) – 7 mn à pied
- RER E Haussmann St Lazare (sortie rue Mogador) – 10 mn à pied
- Gare Saint Lazare – 12 mn à pied
- Métro Opéra (lignes 3, 8 et 7) – 5 mn à pied
- Métro Chaussée d'Antin (lignes 9 et 7) – 5 mn à pied
- Métro Richelieu Drouot (lignes 9 et 8) – 5 mn à pied
- Métro 4 septembre (ligne 3)- 3 mn à pied



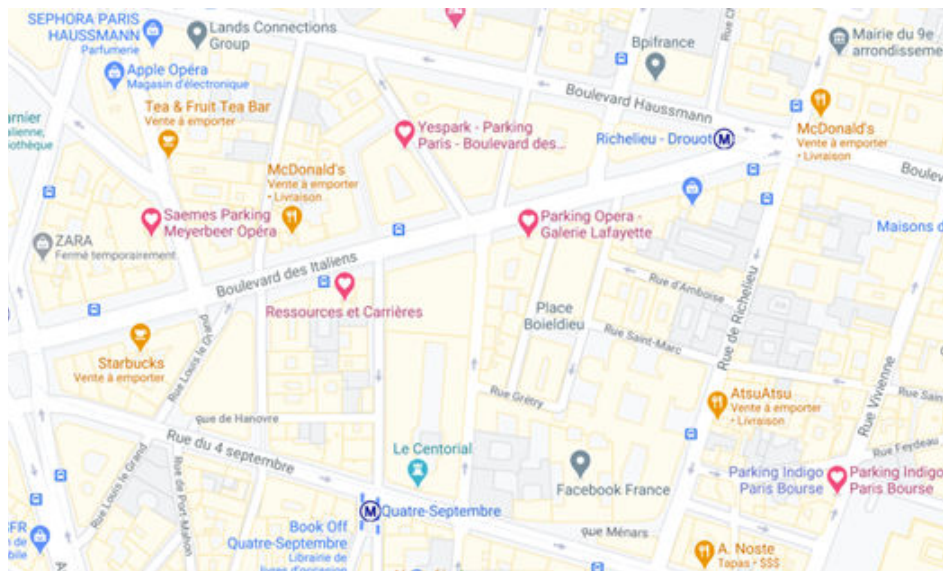
## Places de stationnement réservées aux personnes handicapées titulaires d'une carte de stationnement :

- 3 places de parking devant le cabinet Boulevard des Italiens n° 21, 25, 29
- 1 place de parking 3 rue de Marivaux à 3 minutes à pied du cabinet



## Parkings à proximité :

- RER A Auber (sortie rue Auber) – 7 mn à pied
- RER E Haussmann St Lazare (sortie rue Mogador) – 10 mn à pied
- Gare Saint Lazare – 12 mn à pied
- Métro Opéra (lignes 3, 8 et 7) – 5 mn à pied
- Métro Chaussée d'Antin (lignes 9 et 7) – 5 mn à pied
- Métro Richelieu Drouot (lignes 9 et 8) – 5 mn à pied
- Métro 4 septembre (ligne 3)- 3 mn à pied



## Hôtels accessibles aux personnes à mobilité réduite à proximité :

### **Timhotel Palais Royal**

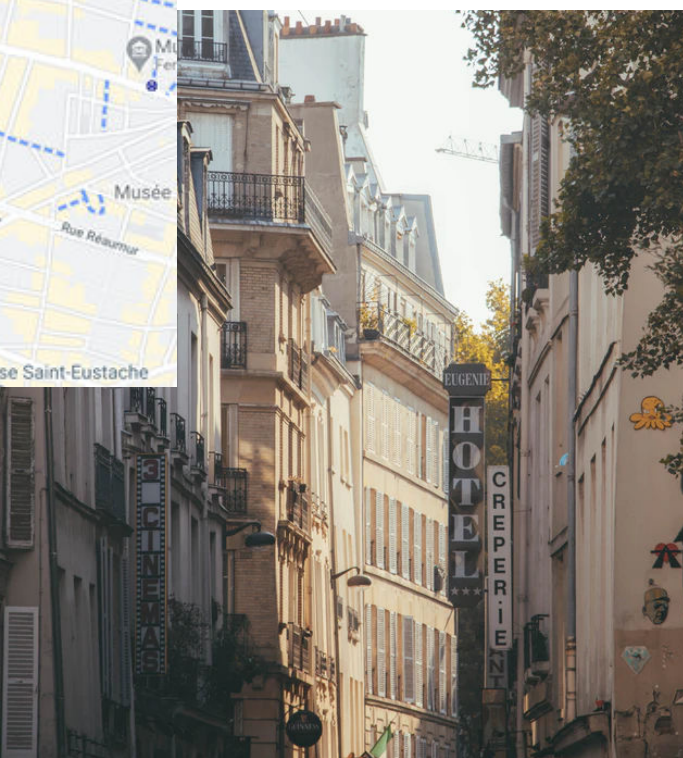
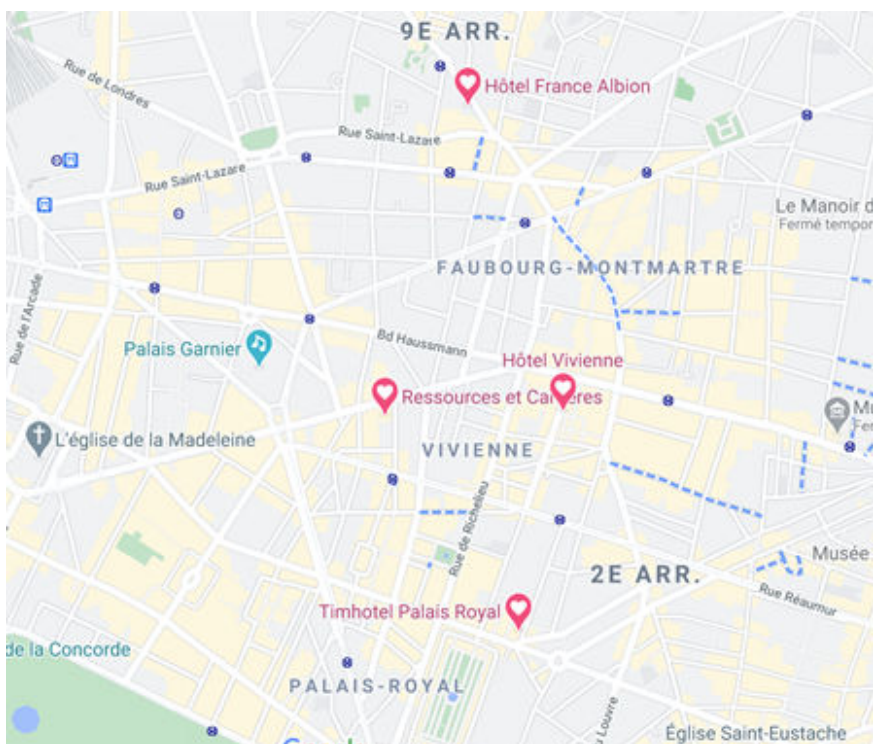
3 rue de la Banque, Paris 75002 à 10 minutes à pied du cabinet  
A partir de 60 € + petit déjeuner à 14 €

### **Hotel France Albion**

11 rue Notre Dame De Lorette Paris 75009 : 11 minutes à pied  
A partir de 65€ la nuit

### **Hôtel Vivienne**

40 rue Vivienne 75002 Paris – France  
A partir de 80 € la nuit



## Restaurants accessibles aux personnes à mobilité réduite à proximité :

### **Noura Opéra**

29 boulevards des italiens 75002 Paris à 1 minute à pied  
Cuisine libanaise, entre 6 et 20 €

### **La Crêperie Traditionnelle**

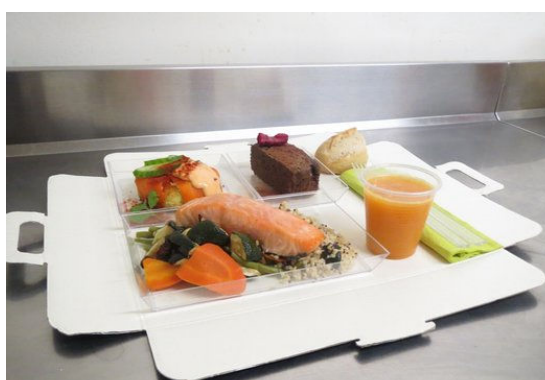
12 rue de Hanovre, 75002 Paris, à 2 minutes à pied  
Crêpes et galettes fait maison entre 5 et 15 €



### **Exki**

22 rue de la Chaussée d'Antin – 75009 Paris – 01 44 83 09 01

Restauration rapide et saine (options végétariennes). Prix très variés en fonction des options choisies.  
Pas de réservation. Possibilité de manger sur place.



### **Mister garden**

Bar à salade et soupes, produits de saison frais – formule à 11,50€  
à 170m, 23 Rue Louis le Grand

De nombreux établissements autour du cabinet proposent des services de restauration rapide ou à emporter.



## En région : en centre d'affaires ou dans des salles mises à disposition par nos clients

Ressources et Carrières s'assure au préalable que le centre d'affaires ou la salle mise à disposition possède bien une accessibilité pour les stagiaires à mobilité réduite.

Si tel est le cas, Ressources et Carrières fait un point avec son interlocuteur sur le site, afin d'optimiser le séjour du stagiaire en situation de handicap.

Ressources et Carrières désigne un de ses collaborateurs en tant que contact privilégié du stagiaire, qui l'accueille à son arrivée et fait des points réguliers avec lui au cours de la formation, pour s'assurer du bon déroulement matériel et pédagogique. Par ailleurs le formateur a pour mission de prévenir le contact privilégié en cas de besoin.

*Voir une liste de salles selon la région avec lieux de restauration et hébergement à proximité*

# Contacts externes, acteurs, et ressources handicap en Île-de-France

Vous trouverez ci-dessous la liste de structures locales, mobilisables sur Paris ou en Ile de France pour les personnes en situation de handicap :

**AGEFIPH** : chargé de soutenir, favoriser et maintenir l'emploi des personnes en situation de handicap (dans le secteur privé)

**Téléphone** : 0 800 11 10 09

**Mail** : [ile-de-france@agefiph.asso.fr](mailto:ile-de-france@agefiph.asso.fr)

**Lien** : [Agefiph, ouvrir l'emploi aux personnes handicapée](#)

**Contact RHF** (Ressource Handicap Formation) région IDF : Bastien GIESBERGER ou M'Ballo SECK

**Par mail** : [rhf-idf@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-idf@agefiph.asso.fr)

Ressource handicap formation (RHF) | Agefiph

**FIPHFP** : qui accompagne les employeurs publics dans la mise en œuvre de politiques d'inclusion professionnelle. En favorisant l'insertion professionnelle, le maintien dans l'emploi, la formation des personnes en situation de handicap et la sensibilisation du collectif de travail dans les trois fonctions publiques.

**Téléphone** : 01 58 50 99 33

**Mail** : Contact - FIPHFP OU [eplateforme.FIPHFP@caissedesdepots.fr](mailto:eplateforme.FIPHFP@caissedesdepots.fr)

**Lien** : [Accueil - FIPHFP](#)

**Le réseau des CAP EMPLOI d'Île de France** : les CAP Emploi sont en charge de la préparation, de l'accompagnement, du suivi durable et du maintien dans l'emploi des personnes handicapées.

**Seine-et-Marne (77)** : 01.64.79.59.37 / [assistante-direction@capemploi77.fr](mailto:assistante-direction@capemploi77.fr)

**Paris (75)** : 01 44 52 40 60 / [contact@capemploi75.org](mailto:contact@capemploi75.org)

**Yvelines (78)** : 01.30.57.50.12 / [contact@capemploi78.fr](mailto:contact@capemploi78.fr)

**Essonne (91)** : 01.69.75.11.50 / [contact@capemploi91.com](mailto:contact@capemploi91.com)

**Hauts de Seine (92)** :

Asnières : 01.41.11.28.60 / [accueil-asnieres@capemploi92.org](mailto:accueil-asnieres@capemploi92.org)

Montrouge : 01.42.53.76.76 / [accueil-montrouge@capemploi92.org](mailto:accueil-montrouge@capemploi92.org)

Nanterre : 01.46.49.86.30 / [accueil-nanterre@capemploi92.org](mailto:accueil-nanterre@capemploi92.org)

**Seine Saint Denis (93)** : 0805 660 661 / [contact@capemploi93.org](mailto:contact@capemploi93.org)

**Val d'Oise (95)** : 09.72.75.12.13 / [accueil@capemploi95.org](mailto:accueil@capemploi95.org)

**Val de Marne (94)** : 01.45.13.28.90 / [secretariat.creteil@capemploi94.com](mailto:secretariat.creteil@capemploi94.com)

**MDPH** : les MDPH sont chargées d'accompagner les personnes en situation de handicap dans la reconnaissance de leur handicap, de les informer sur les droits dont elles bénéficient.

**Téléphone** : 01 53 32 39 39

**Mail** : [contact@mdph.paris.fr](mailto:contact@mdph.paris.fr)

**Lien** : [Page d'accueil - MDPH de Paris - Handicap Paris](#)

**PRITH ILE DE FRANCE** : Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en IDF

[PRITH Île-de-france | Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés en Île-de-France \(prithidf.org\)](#)

**ASSOCIATION VALEBTIN HAÜY** : Aveugles et malvoyants - vocation d'aider les aveugles et les malvoyants à sortir de leur isolement, et de leur apporter les moyens de mener une vie normale

**Téléphone** : 01 44 49 27 27

**Mail** : Contactez-nous | [association Valentin Haüy \(avh.asso.fr\)](mailto:association.Valentin.Haüy(avh.asso.fr))

**Lien** : [Accueil | association Valentin Haüy \(avh.asso.fr\)](#)

**FEDERATION DES AVEUGLES DE FRANCE** - inclusion sociale et économique des personnes déficientes visuelles.

**Téléphone** : 01 44 42 91 91

**Mail** : Contactez-nous | Fédération des Aveugles de France

**Lien** : [Fédération des Aveugles de France | La citoyenneté, ça nous regarde !](#)

**SERVICE D'INTERPRÉTATION LSF** : prestations et accompagnement à l'interprétation de la LSF

**Mail** : [silsinterpretes@gmail.com](mailto:silsinterpretes@gmail.com)

**Téléphone** : 01 47 70 84 52 / 06 77 15 37 38

**Lien** : [SILS - Service d'Interprètes en Langue des Signes \(LSF\) \(sils-interpretes.fr\)](#)

**APF France Handicap** : Association des Paralysés de France

**Téléphone** : 01 40 78 69 00

**Lien** : [Page d'accueil | APF France handicap \(apf-francehandicap.org\)](#)

**Ligue contre le cancer** : Informer, sensibiliser, prévenir pour lutter efficacement contre le cancer. Améliorer la qualité de vie des personnes malades et de leurs proches.

**Mail** : [partenaires@ligue-cancer.net](mailto:partenaires@ligue-cancer.net)

**Téléphone** : 01.53.55.24.00

**Lien** : [Ligue contre le cancer | Association de lutte contre le cancer \(ligue-cancer.net\)](#)

# Annexe : bien accueillir les personnes handicapées

## Bien accueillir les personnes handicapées

### I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

### II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

## III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

### A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ La communication orale ;
- ➔ L'accès aux informations sonores ;
- ➔ Le manque d'informations écrites.

#### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

### B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ➔ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ➔ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ➔ L'usage de l'écriture et de la lecture.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

## IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



### A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

#### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

## 2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

## B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

### 1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- + Un stress important ;
- + Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- + La communication.

### 2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Conçu par la DMA en partenariat avec : APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI

**Télécharger le document**